



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

L'environnement
au quotidien

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

DU 29 JUIN 2023

Le Jeudi 29 JUIN 2023 à 14 heures 00', dans les locaux du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE à COHADE, s'est réuni le Comité Syndical sous la Présidence de Monsieur Pierre RAVEL, Président en exercice, avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du Rapport d'Activité pour 2022.
- Délibérations : Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets pour 2022 – Marché Public de service d'Assurances – Prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES – Dépôt d'une candidature auprès de CITEO pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques – Distribution gratuite d'un second composteur aux usagers en faisant la demande – Signature d'une convention avec les Établissements « Le Dégommoir » – Décisions modificatives n°1.

Assistait à cette réunion Monsieur Serge BATISSE Directeur du S.I.C.T.O.M. Etait excusé l'U.F.C. QUE CHOISIR d'ISSOIRE.

• **AUZON COMMUNAUTE** : FOURET Raymond (SAINTE FLORINE), COMTE Michel (SAINT HILAIRE), POINSON Denis (VERGONGHEON).

• **BRIOUDE SUD AUVERGNE** :: BOUDOT Catherine (AGNAT), GAY Henry (AUTRAC), GIBELIN Pascal (BLESLE), FILIOL Jacques (GRENIER MONTGON), BON Patrice (JAVAUGUES).

• **RIVES DU HAUT-ALLIER** : VICARD Bernard (CHASTEL), MARTIN Alain (LA CHOMETTE), CORDIER Pierre (PRADES), HOTOLEAN Manuela (ST AUSTREMOINE), BOURY Marc (SAINT PRIVAT DU DRAGON), CUBIZOLLES Jean-Marc (VALS LE CHASTEL), CHABANON Philippe (VISSAC AUTEYRAC).

• **AGGLO PAYS D'ISSOIRE** : COURRIOL René (AULHAT-FLAT), ROUVET Françoise (BANSAT), RYCKEBOER Christian (BRASSAC LES MINES), EYTARD Bernard (CHAMPAGNAT LE JEUNE), DISSAY Laurent (LA CHAPELLE SUR USSON), COUAVOUX René (LAMONTGIE), DUJARDIN François (LE BREUIL SUR COUZE), RANVIAL François (LE VERNET-CHAMEANE), RAVEL Pierre (NONETTE-ORSONNETTE), BAYARD Eric (PARENTIGNAT), DELCOURT Jean-Pierre (RENTIERES), LAURETOU Patricia (SAINT GENES LA TOURETTE), BOURG François (SAINT GERMAIN LEMBRON), LESCURE Michel (SAINT GERVAZY), RODIER Michel (SAINT MARTIN D'OLLIERES).

• **MOND'ARVERNE COMMUNAUTE** : SOLOIS Karine (BUSSEOL), PLANTADE Serge (LAPS), FROMAGE Catherine (VIC LE COMTE).

Étaient Représentés : (procurations) pour les Communautés de Communes ou Agglo :

RIVES DU HAUT ALLIER : GARNIER Alain (ST GEORGES D'AURAC), MERLE Alain (ST JULIEN DES CHAZES), BON Bernard (SALZUIT),

AGGLO PAYS D'ISSOIRE : JOLY Astride (EGLISENEUVE DES LIARDS), DUGAST Odile (SAINT QUENTIN SUR SAUXILLANGES), LANSARD Denis (SUGERES),

MOND'ARVERNE COMMUNAUTE : PAGES Patrice (MANGLIEU).

Secrétaire : Madame FROMAGE Catherine

Suite à l'absence de quorum du Vendredi 23 JUIN 2023, Monsieur Pierre RAVEL Président du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, remercie les délégués présents. Il ouvre la séance et fait approuver le Procès-Verbal de la séance du 17 MARS 2023. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Le Président précise une nouvelle fois que des points de collecte de proximité en colonnes aériennes ont été mises en place sur deux Communes, celles d'ISSOIRE et SAINT GERMAIN LEMBRON. C'est un nouveau mode de collecte et des ajustements sont parfois nécessaires.

Le Président précise également que l'implantation des colonnes étant sur le domaine communal, c'est uniquement avec les Communes que peuvent être déterminés les emplacements géographiques en tenant compte bien évidemment des besoins site par site. Il reprecise que les colonnes enterrées restent à la charge financière de ceux qui souhaitent équiper leurs communes.

Le Délégué de SAINT GERMAIN LEMBRON est intervenu afin d'expliquer que les choses se passent plutôt bien mais qu'effectivement, des réunions de travail auraient lieu pour ajuster le maillage si nécessaire.

Le Président précise que le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE équipe uniquement les communes qui le souhaitent. Les services du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE accompagnent techniquement les Elus afin d'optimiser au mieux les choix qui seront effectués.

I – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2022

Le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Elimination des Déchets pour 2022 est présenté à l'Assemblée Générale par Monsieur Pierre RAVEL.

Il précise que ce document sera transmis, comme tous les ans, à toutes les Communes après avoir été visé par les services de la Préfecture et qu'il sera également en ligne sur le site internet du Syndicat.

Il rappelle, par ailleurs, que tous les délégués du S.I.C.T.O.M. désirant être en possession de ce Rapport, peuvent se le procurer auprès de nos services.

Après discussion, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité, le Rapport d'Activité 2022.

II - DELIBERATIONS

Marché Public de service d'Assurances.

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical que l'ensemble des contrats d'assurances arrivant à terme au 31 Décembre 2023, le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE a décidé de remettre en concurrence les prestataires et signer de nouveaux contrats à l'échéance.

Il propose de lancer une consultation sous la forme d'un Appel d'Offres Ouvert, conformément au Code de la Commande Publique, auprès des prestataires en vue de signer de nouveaux contrats d'assurances concernant les dommages aux biens, les responsabilités, les véhicules, la protection juridique de la collectivité, la protection fonctionnelle des agents et des élus ainsi que d'autres risques annexes, sur une période de quatre ans.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité et dans l'intérêt général de la collectivité, la proposition du Président.

Prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES.

Le Président expose que le marché concernant la prestation de surveillance humaine sur la Déchèterie de BRASSAC LES MINES arrive à échéance au 30 Novembre 2023. Il propose au Comité Syndical de lancer une nouvelle consultation.

Après délibération, à l'unanimité moins une abstention et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à lancer une consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée. Le montant prévisionnel annuel de l'opération sera fixé à environ 60.000 € H.T. et la dépense sera inscrite au Budget de Fonctionnement du Syndicat. Le Comité Syndical autorise le Président à faire toutes les démarches, signer toutes les pièces nécessaires au déroulement de la procédure et signer le marché.

Dépôt d'une candidature auprès de CITEO pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et papiers graphiques.

Le Président rappelle que CITEO est un éco-organisme agréé par l'Etat pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques pour la période 2018-2023. Il met en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage.

Depuis 2018, CITEO et sa filiale ADELPHE ont participé à la généralisation de l'Extension des Consignes de Tri (ECT) à l'ensemble des emballages plastiques. Elles publient en 2023 un nouvel appel à projets visant à :

- accompagner financièrement le déploiement des équipements de pré-collecte permettant d'améliorer le captage et la performance globale des emballages,
- mobiliser de façon accrue le citoyen au travers d'un renforcement des actions de communication initiées au niveau des territoires,
- améliorer la qualité du geste de tri dans les zones où celle-ci impacte fortement l'efficacité économique du dispositif (baisse du taux de refus),
- accompagner l'harmonisation des schémas de collecte au niveau national.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, le Comité Syndical autorise le Président à déposer avant le 31 Octobre 2023 une candidature pour un dossier d'optimisation de collecte pour le territoire du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE pour l'appel à projets « Collecte 2023 : Mesures d'accompagnement à l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques » (levier C : nouvelles collectes de proximité). Il autorise également le Président à signer le contrat afférent avec CITEO.

Distribution gratuite d'un second composteur aux usagers en faisant la demande.

Le Président rappelle au Comité Syndical la Loi Anti-gaspillage pour une Économie Circulaire (Loi AGECL) imposant le tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024 et la contractualisation d'un CODOEC (Contrat d'Objectif Déchets Organiques Economie Circulaire) avec le VALTOM afin de pouvoir engager des moyens pour le développement de la prévention des déchets et de l'économie circulaire sur son territoire.

Le Président rappelle la délibération n° D23_02_16 du 17 février 2023 approuvant la mise à disposition sans facturation du premier composteur individuel de jardin et accessoires à destination des usagers du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE, dans la limite d'un composteur par foyer.

Afin d'optimiser un peu plus la pratique du compostage par les usagers, le Comité Syndical autorise à l'unanimité et dans l'intérêt général de la collectivité, l'acquisition sans facturation du deuxième composteur individuel.

Signature d'une convention avec l'Etablissement « Le Dégommoir / La Démaulerie ».

Le Président présente au Comité Syndical l'activité de « La Démaulerie » : un espace réservé pour permettre de briser des objets hors d'usage (assiettes, meubles, télévisions...) et sans possibilité de réparation ou de dons pour les œuvres sociales et solidaires avec pour objectif une meilleure gestion du stress et de la colère.

Après utilisation, l'ensemble des déchets retrouveront leurs filières de recyclage respectives.

Après en avoir délibéré et dans l'intérêt général de la Collectivité, l'Assemblée autorise, à l'unanimité moins cinq abstentions, le Président à signer une convention avec les Etablissements « La Démaulerie » dans le cadre de la récupération en déchèteries de matériaux hors d'usage.

Décisions modificatives n°1.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité et dans l'intérêt général de la Collectivité, les modifications de crédits budgétaires 2023 suivants :

			FONCTIONNEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
60	60622	Carburants	- 5 000.00	
67	673	Titres sur exercices antérieurs annulés	+ 5 000.00	
		TOTAL	0.00	0.00

			INVESTISSEMENT	
Chap.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	21828	Autres matériels de transport	- 1 000.00	
27	275	Dépôts et cautionnements versés	+ 1 000.00	
21	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 50 000.00	
21	21828	Autres matériels de transport	- 150 000.00	
23	2313-1079	Constructions en cours	+ 200 000.00	
		TOTAL	0.00	0.00

III Questions diverses

Composteurs individuels.

Le Comité Syndical interroge le Président sur la mise à disposition de composteurs individuels en bois. Le Président précise que jusqu'à ce jour, le choix s'était porté uniquement sur des composteurs en plastique recyclé. Ce modèle a fait ses preuves de durabilité contrairement à certains composteurs en bois qui se détériorent bien plus rapidement que le modèle retenu.

Redevance Spéciale.

Le Président tient à aborder le sujet de la Redevance Spéciale. Il rappelle au Comité Syndical que ce sont les commerçants, les industriels, les établissements de service et autres producteurs qui ne sont pas des ménages, qui sont concernés par cette mesure. En effet, la Redevance Spéciale est une facturation adressée directement aux producteurs de déchets. Le montant de cette facture est établi en fonction du volume et du nombre de collectes.

Ces éléments sont déterminés avec chacune des entreprises concernées.

Le Président précise également que les entreprises facturées au travers de la redevance ne sont pas assujetties à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Le Président alerte l'Assemblée sur le tarif pratiqué ce jour, qui n'est plus du tout en adéquation avec les coûts réels que représente la prise en charge de ces déchets.

En effet, le tarif n'a pas évolué depuis 2004. Il est de l'ordre de 0,025 € H.T. par litre collecté, alors même qu'aujourd'hui, au vu des différentes contraintes financières au travers de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.), les nouveaux modes de traitement, le prix du carburant..., le coût réel est trois fois supérieur. Il explique donc qu'il sera nécessaire à la prochaine Assemblée Générale de délibérer sur un nouveau tarif que le Président souhaite progressif pour atteindre le coût réel, cela afin d'éviter, lorsque les entreprises concernées ne payent pas le montant nécessaire, que ce soient les ménages qui supportent la différence.

Pneus agricoles.

La question des pneus agricoles a de nouveau été abordée en Comité Syndical. Le Président reprecise qu'à ce jour, il est exclu d'accueillir dans nos déchèteries les pneus agricoles. En effet, au vu des quantités existantes sur le territoire, les coûts de traitement que devrait supporter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE seraient exorbitants et se répercuteraient une fois de plus sur les ménages. Le Président explique qu'il existe d'autres solutions et prend en exemple la Communauté de Communes BRIOUDE SUD AUVERGNE qui, en collaboration avec la Chambre d'Agriculture, a pu mettre en place une opération de récupération de ce type de pneus. Il invite donc les autres territoires à se renseigner et pourquoi pas, mettre en place le même type d'opération qui, rappelle le Président, ne grève pas le budget du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Arrêté le 06 OCTOBRE 2023,

Le Président,
Monsieur Pierre RAVEL



La secrétaire de séance,
Madame Catherine FROMAGE

